

Petit guide d'initiation

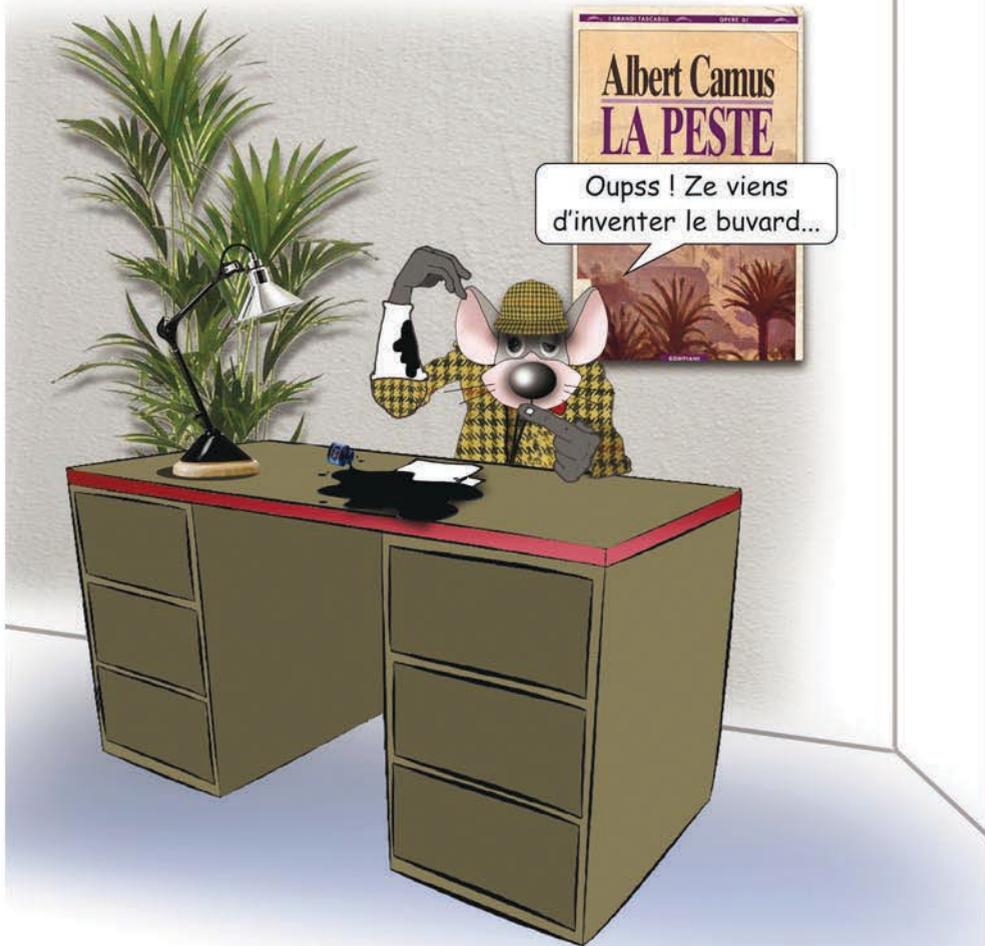
Paléographie



M'en fous,
je suis codé !



Département
du
Tarn
Archives
départementales



Introduction

Depuis six millénaires, en certaines parties du monde, le langage humain a été fixé par des signes conventionnels destinés à le transmettre et à le conserver. Le langage chanté a son écriture comme le langage parlé.

La science des écritures anciennes, indépendamment de la langue utilisée, est la *paléographie*. Les manières d'écrire, la nature et le développement de l'écriture, la connaissance de la matière sur laquelle on écrit et avec laquelle on écrit relèvent de cette discipline, discipline à ne pas confondre avec la graphologie. La paléographie est une des sciences auxiliaires de l'histoire, à associer à d'autres, telle la *philologie* (étude de la linguistique historique), ou encore la *diplomatique* (étude critique de la structure des documents pour juger de leur sincérité), pour une juste compréhension des textes manuscrits anciens.

De la science paléographique naissent des transcriptions, c'est-à-dire la production de copies modernes, avec le rétablissement de l'accentuation et de la ponctuation, absentes ou incomplètes, des abréviations, très nombreuses dans les textes en latin. La reconstitution des mots, dans ce cas, revêt d'autant plus d'importance que les abréviations portées sur les finales, et c'est fréquent, masquent leur déclinaison.

Le paléographe observe donc l'évolution des écritures, cherche à en déterminer les causes, en s'arrêtant, notamment, sur le rôle du *ductus* (ordre et sens du tracé de chaque trait formant la lettre).

La morphologie des lettres et les ligatures (traits de liaison entre les lettres), parfois imposantes, situent les textes dans une période ; la paléographie aide à la datation des écrits, que peut confirmer l'étude du support (observation des filigranes sur le papier par exemple), en gardant à l'esprit que support et écriture ne sont pas toujours contemporains l'un de l'autre.



Par ailleurs, la paléographie porte le regard sur un environnement culturel, par les informations recueillies sur les auteurs d'écrits et leur localisation géographique. Se révèlent des systèmes de production et leur orientation.

Une écriture contient une part d'héritage et une part d'innovation dont le but est d'améliorer la lisibilité, ou l'esthétique. Support et instrument font partie de cette recherche et sont facteurs d'évolution. Ainsi, de l'usage de la plume à bec biseautée naît l'écriture gothique, adaptée à la mise en scène recherchée dans les ouvrages prestigieux de la liturgie. Cette écriture demande un soin particulier, ne permet pas une rapidité d'exécution mais forme des textes réguliers, occupant un espace réduit sur le parchemin (matière onéreuse donc à économiser). Lorsque, au XV^e siècle, apparaît un nouveau type d'écriture, baptisé *littera antiqua*, *humanistica* ou *rotunda*, l'objectif est alors de retrouver la lisibilité à l'instar des manuscrits transcrits entre le IX^e et le XII^e siècle. Mais lisibilité se conjugue rarement avec rapidité. Les actes notariés du XVI^e siècle, période de développement de l'imprimerie et de personnalisation de l'écriture, en font la démonstration. La corporation des notaires se voit rappeler (déjà en 1304 par Philippe IV Le Bel) que les actes publics sont faits pour être lus sans difficulté, sans interprétation possible.

L'étude de l'écriture latine est une préoccupation du XVII^e siècle. Dans son traité de diplomatique *De re diplomatica libri VI*, le moine Jean Mabillon (1632-1707) propose une histoire de l'écriture. Au XIX^e siècle, l'École des chartes forme la base de l'enseignement de la paléographie, grâce aux apports des successeurs de Mabillon, spécialistes de l'écriture enseignant dans cette institution, comme Champollion-Figeac (1778-1867), fondateur de la collection de *fac-simile*, ou Natalis de Wailly, avec ses *Éléments de paléographie* parus en 1832.

Ess que z'ai
une tête de décodeur,
moi ?



Éclaircir, expliquer une pratique

Ce guide s'adresse aux débutants et aux amateurs, et il n'est pas dans notre propos de faire une histoire de l'écriture. Il s'agit d'être avant tout pratique en attirant l'attention sur les difficultés les plus courantes que chaque lecteur ne manquera pas de rencontrer lors de la consultation de documents d'Ancien Régime, plus particulièrement entre le XVI^e et le XVIII^e siècle.

Le meilleur outil du paléographe amateur est l'œil : l'observation répétée permet de repérer les habitudes, le geste d'un rédacteur, ce qui est utile lorsque, par exemple, on entre dans les actes d'un même notaire. Les tendances de l'écrit pour une période donnée ne suppriment pas les variations de l'écriture ; la personnalité du scribe, son âge, la fréquence de son activité, ses aptitudes, la qualité du support et de l'instrument utilisé mais aussi les influences extérieures (l'italique par exemple) sont autant de facteurs personnalisant l'écriture. « Il y a des caractères propres à une culture mais également au scribe qui l'exprime. »

Hormis l'analyse de l'écriture, la connaissance de l'origine d'un document en facilite sa compréhension. Le cadre dans lequel il a été rédigé (public, privé, judiciaire...) peut définir un ordre particulier des informations contenues que l'on retrouvera dans des documents émanant du même auteur, de la même institution. Il en est de même des formules réglementaires ou usuelles. Un type d'acte donne un type d'information, une organisation : une date et un règne, un cadre institutionnel hiérarchisé, des formules juridiques mais aussi religieuses (la religion fait partie du quotidien). Nous lisons d'autant mieux ce que nous nous attendons à lire.

De manière générale, lorsque l'on aborde un texte, sept points de difficultés peuvent être rencontrés :

- le ductus
- les ligatures
- la langue
- l'orthographe
- les abréviations
- l'organisation du texte
- l'organisation administrative.



Le ductus

Comprendre un mot, c'est distinguer chaque lettre : découvrir son entame, l'ordre et le sens des traits, sa rupture. Pour ce faire, commençons par sortir de nos propres habitudes, nées de notre apprentissage commun à l'école primaire, de l'utilisation d'instruments aisés à manier. Notre stylo ou notre feutre peut glisser en tous sens sur le papier, longtemps. La génération de la plume « Sergent Major » entrevoit un peu plus la difficulté d'écrire à la plume d'oie, avec ce bruit particulier de l'instrument, notamment lorsqu'il monte.

Certaines lettres ont peu évolué et ont un tracé repérable facilement, même avec des variantes, à l'exemple du « d ». D'autres, à l'inverse, présentent des modifications significatives qui ont parfois des conséquences sur le tracé des lettres suivantes. C'est le cas du « e » ou du « c ». L'écriture à la plume d'oie est assujéti aux diverses manières de tailler l'instrument qui, pour certaines, rendent difficiles les tracés montants. Le scribe s'adapte, allant jusqu'à tronquer certaines lettres.

Lettres « d » :



Lettres « c » :



Lettres « e » :

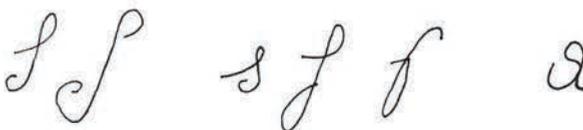


De plus, la place de la lettre dans le mot (début, milieu, fin) influe sur son tracé.

Lettres « t » :



Lettres « s » :



Il en est de même lors du doublement de certaines consonnes.

Double « s » : *Messieurs* « Messieurs »

Double « r » : *Pierre* « Pierre »

D'autre part, des lettres que nous utilisons de manière différenciée étaient alors employées indifféremment : le « i » pour le « j », de même entre le « i » et le « y », entre le « u » et le « v », le « s » remplacé par le « z » en finale.

Lettres « i » et « j » :

iour du moyz

« iour du moyz » (jour du mois)

Lettres « u » et « v » :

les couvers

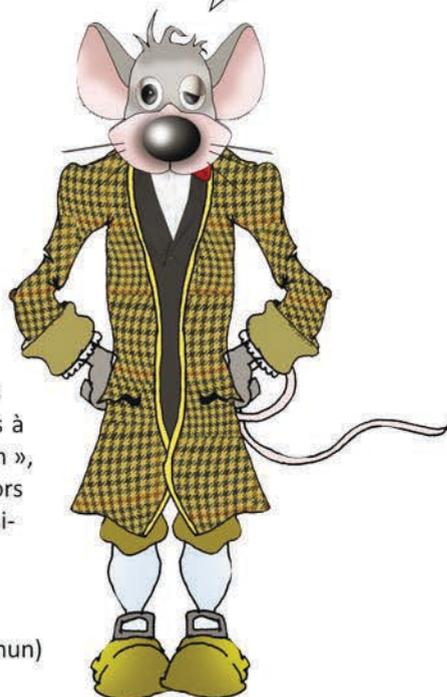
« les couvers » (les couverts)

Une des difficultés majeures avec les écritures cursives (qui courent) est de repérer les lettres à jambage. Ainsi faire la distinction entre « i », « n », « u », « v », ou « m » est parfois ardu. Il faut alors compter les jambages, essayer les diverses possibilités, en rapport avec le contexte.

comung « comung » (commun)

Inconueniunt « inconueniunt »

Le Z à la plasse du
ess ? Z'approuve !



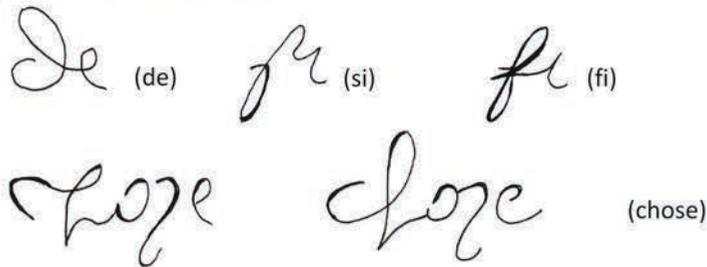
On enregistre des ruptures nettes dans l'histoire de l'écriture mais également des modifications progressives ; il n'est pas rare qu'un scribe trace de diverses façons une même lettre au cours d'un acte. Ainsi, les voyelles « a » et « e » ou les consonnes « c », « d » et le « t » final peuvent être tracées de manière fractionnée au début du texte puis d'un geste continu à la fin, modifiant parfois les ligatures.



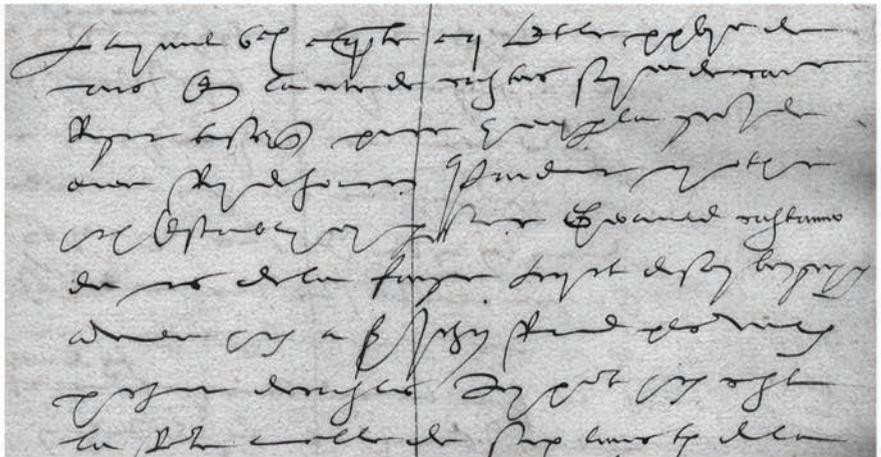
Les ligatures

Le sens du tracé des lettres nous permet, aujourd'hui, de les lier au niveau de la ligne d'écriture. Les ligatures sont alors réduites et ne se confondent pas avec les lettres. Lorsque l'on inverse le sens du tracé, la rupture de la lettre n'est plus systématiquement sur la ligne. La liaison avec la lettre suivante subit un déplacement identique ; les ligatures prennent alors de l'ampleur. Il en résulte une certaine confusion que gomme la connaissance du geste du scribe.

Lors du tracé de la lettre « d », si l'on commence par la boucle, la rupture de la lettre se fera en haut de la hampe. Si cette dernière, par commodité, n'est pas verticale mais penche sur la gauche, on peut imaginer l'importance de la ligature joignant la lettre suivante.



À certaines périodes, la rapidité du scribe déforme son écriture à l'excès. Le geste est continu, la plume reste au contact du papier, les ligatures se multiplient, liant même les mots entre eux. Les textes du XVI^e siècle en sont une démonstration et posent problème à tous les paléographes.



PAUL EMPLOY

Ze parle le
romain, le gréco-latin, le latin
hébreunizé, le zermano-latin, la langue d'Oc
du ssud, du ssud ssud esst, de Milhars,
l'ocssitano-franssais, le franssais
avec des fautes...

Pas très porteur,
tout ça... Peut-être...
archiviste !

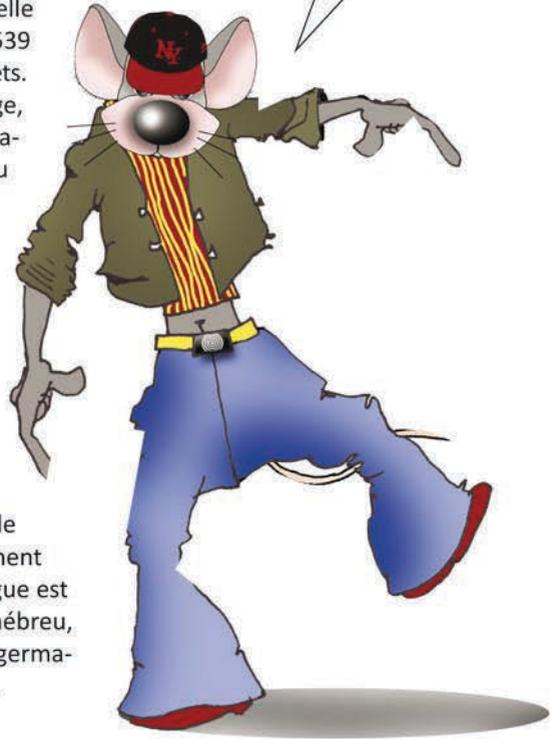


La langue

La compréhension des textes anciens passe par la juste interprétation des mots. Le sens de certains a été modifié au cours du temps et il faut se référer au contexte pour en donner une bonne définition. Lorsque l'on rencontre, au XVII^e siècle, un personnage qui exerce la profession de trafiquant, il ne deale pas des champignons hallucinogènes de la forêt de Grésigne mais fait tout simplement du commerce. Les routiers médiévaux étaient sans doute moins « sympas » que ceux d'aujourd'hui, le loisir de ces bandes armées étant le brigandage. Manger des racines au XV^e siècle n'a rien de dramatique, s'agissant des légumes poussant en terre. On se heurte régulièrement à des expressions tombées en désuétude, des termes de métiers disparus et, parfois, à des mots en occitan à l'intérieur d'un texte en français, l'auteur n'ayant pas trouvé d'équivalence entre les deux langues. En cas de doute, il faut consulter les dictionnaires spécialisés, notamment via Internet.

La figaléopa, ss'est trop sswag ! Faut pas être un bouffon. Moi ze kiffe grave. Un vrai truc de ouf, un peu sshelou mais rien à tèz. Zyva à donf. Yo.

Le français devient la langue officielle pour les documents publics en 1539 avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts. En réalité, il était déjà en usage, notamment dans les études notariales. Avant cette généralisation du français voulue par François I^{er} pour unifier le royaume, les langues utilisées dans la région sont l'occitan et le latin, plus exactement les occitans et les latins. L'occitan a de nombreuses variantes locales et le latin connaît une période de transition. D'après les études menées, le passage du bas latin au latin médiéval s'effectue entre le IV^e et le IX^e siècle. Les modifications touchent la syntaxe et la grammaire ; la langue est enrichie d'emprunts au grec et à l'hébreu, et marquée par les migrations germaniques. De quoi y perdre son latin.



Ze devel' hop lit det queue lors
tograph ssservela créassssion.
En maime tan ssamaranze !



L'orthographe

La lecture des textes anciens, rédigés en français, peut être déroutante, non seulement à cause de l'écriture et de mots étranges, de mots tombés en désuétude, mais aussi à cause de l'orthographe ou plus exactement de ce qui semble être une absence d'orthographe.

Souvent l'étymologie est à l'origine de l'orthographe utilisée jusqu'au XVIII^e siècle. Ainsi trouve-t-on les mots « escript » pour écrit, « escripture » pour écriture, du latin *scriptus* ; « escolle » pour école, du latin *scola* ; « faict » pour fait, de *factus* ; « response » pour réponse, de *responsio* ; « presens » pour présent, de *praesens*. On trouve parfois de fausses étymologies dues à des erreurs de traductions anciennes.

Esript

« escript » (écrit)

faict

« faict » (fait)

presens

« presens » (présent)

Sans pouvoir affirmer la relation de cause à effet, on constate que les mots écrits étymologiquement n'ont pas d'accent. L'apostrophe, la cédille sous le « c » et les divers accents sur le « a », le « e », le « u » apparaissent au XVII^e et se mettent en place, parfois de manière fantaisiste, lorsque les encyclopédistes proposent au XVIII^e siècle de fixer les règles de l'orthographe, appliquées, dans un premier temps, par les érudits. L'accent circonflexe remplace souvent une lettre tombée en désuétude, le plus souvent un « s » : « mesme » donne même, « maistre » maître, « feste » fête, « coste » côte. Dans d'autres cas, le « s » disparu a été remplacé par le doublement de la lettre suivante, en général le « t » : « ceste » modifié en cette, ou « mestre » devenant mettre.

lesylize

« lesglize » (l'église)

bestail

« bestail » (bétail)

mesme

« mesme » (même)

estoit

« estoit » (était)



De manière générale, les rédacteurs écrivent comme ils peuvent, comme ils ont appris, avec des maîtres plus ou moins savants. Il faut alors tout admettre, de l'écriture phonétique à la « création orthographique ». L'imagination n'a pas de limite, un mot pouvant être écrit avec des orthographes différentes dans un même texte. L'écriture phonétique touche aussi les textes en occitan, ce qui peut être significatif de variations de la langue parlée.

fiere

« fere » (faire)

Les textes anciens conservent la tradition issue du latin, puis transmise à l'occitan, de féminiser les noms de famille.

marie pueche

« Marie Pueche » (Puech), 1657

marguerite rigaille

« Marguerite Rigaille » (Rigal), 1649

Une autre difficulté est la coupure des mots qui semble aléatoire et éloignée des règles contemporaines.

L'orthographe approximative complique la lecture. Lorsque pronom et verbe restent au singulier alors qu'ils devraient être au pluriel, le lecteur peut s'interroger sur le sens de la phrase, d'autant que la ponctuation est le plus souvent absente. À l'origine, le gain de place sur le parchemin en était la raison. Ainsi, jusqu'au XVI^e siècle, les textes se présentent de façon continue, sans titre, sans espace, sans alinéa, de la première à la dernière ligne. De ce fait la répartition des majuscules est aléatoire et ne correspond pas à notre pratique actuelle. La ponctuation prend place progressivement, pas toujours à bon escient, aux XVII^e et XVIII^e siècles.



Les abréviations

Les abréviations sont d'un usage courant, y compris dans les documents officiels. Il est vain de rendre compte de leur multiplicité ; certaines sont héritées de systèmes anciens, d'autres étant des inventions ponctuelles particulières. L'utilité des abréviations est le gain de place sur un support souvent onéreux tel le parchemin (moins coûteux que le papyrus, monopole de l'Égypte). Avec le papier utilisé dès le XIII^e siècle dans le royaume de France, ce n'est plus l'espace que l'on cherche à économiser, mais le temps. Abréger devient également une habitude et concerne les mots répétitifs ou certaines syllabes (la syllabe « tion » par exemple).

Un mot abrégé doit pouvoir être restitué aisément. Ainsi, les abréviations concernent avant tout les mots courants ; les mots plus rarement employés ne pourraient être interprétés. Les noms propres, de personnes ou de lieux, sont rarement abrégés, sauf si leur restitution est évidente.

On distingue trois moyens usuels pour abréger les mots :

- les abréviations par suspension (le scribe suspend son geste et ne termine pas le mot) ;
- les abréviations par contraction (le mot est tronqué de quelques lettres en son milieu) ;
- les signes particuliers ou notes tironiennes (écriture composée de signes inspirés de l'alphabet latin, utilisés sous l'Antiquité pour gagner du temps et la place)

Abréviations par suspension

Le scribe trace le début du mot puis indique que le milieu ou la fin du mot (plusieurs lettres, parfois une seule, une ou plusieurs syllabes) est abrégé :

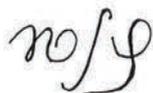
- soit le scribe trace un trait horizontal, le tilde (du latin *titulum*) au-dessus de la partie du mot rédigée (ce trait peut être lié avec la dernière lettre tracée),



« Anth[oin]e » (Antoine)



- soit le scribe, sans lever sa plume, poursuit son geste par un trait plongeant en dessous de la ligne, plus souvent par une finale relevée, la dernière lettre étant poursuivie par un trait montant (plus ou moins long et ondulé).



« nosd[its] »



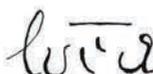
« nott[air]e »



« troisie[me] »

Abréviations par contraction

Le scribe fait disparaître des syllabes ou quelques lettres au milieu du mot. La marque abrégative peut être le tilde comme pour l'abréviation par suspension.



« l[ett]res »

De toute autre manière, le scribe peut très bien ne pas lever la plume de son support et indiquer par un trait continu l'existence de la contraction. Ce signe peut être placé en finale ou au milieu du mot.



« au[tre]ment »

La contraction peut être double. Le mot « prêtre », souvent abrégé, est tronqué en deux endroits et sera écrit « pbre » et au-dessus le tilde, signe abréviatif. Le mot à restituer est en réalité « presbtre », souvent écrit ainsi au XVI^e siècle (du grec *presbyter*, que l'on retrouve dans « presbytère », « presbytre », « presbytérien ») ; les abréviations portent avant et après le « b », « res » d'un côté, « t » de l'autre. Comme évoqué plus haut, l'accent circonflexe du mot prêtre rappelle et remplace le « s » perdu.



« p[res]b[t]re » (prêtre)



Il n'est pas rare de rencontrer les deux types d'abréviations dans le même mot ; par exemple, la forme contractée avec une première finale relevée, suivie d'une suspension avec finale plongeante.

nōy

« no[tre]d[it] »

Signes particuliers ou notes tironiennes

Ils viennent compléter les abréviations et remontent à l'Antiquité. Compilés par Tiron, l'esclave secrétaire de Cicéron, ils constituent un corpus de mille signes. Ces signes, après avoir été très utilisés au Moyen Âge, tombent dans l'oubli au XI^e siècle. Quelques-uns sont de nouveau employés à partir du XVI^e siècle. Les plus connus sont le « neuf tironien » et l' « esperluette ».

Un des signes les plus pratiqués concerne la syllabe latine « cum » devenue en français « com » ou « con ». Cette abréviation est appelée couramment « neuf tironien » car elle ressemble au chiffre 9. Si le neuf tironien est surtout placé en position de préfixe, donc en début de mot, il peut l'être aussi en composition.

In[con]tinant

« in[con]tinant »

[com]parant

« [com]parant »

ou « [com]parrant »

À sshaque fois que tu ssais pas écrire un mot, hop, un tilde, une note tyrolienne... Sous l'Ansssien Rézime, z'aurais été bon en orthographe, moi !



Sont abrégés les mots les plus utilisés ; c'est le cas de la conjonction « et ». On enregistre plusieurs signes dont l'esperluette : « & ». Très souvent, le scribe fait un signe encore plus rapide pour le « et ». Fait d'un seul trait, sans lever la plume, il ressemble à une espèce de colimaçon, le « ductus » partant grossièrement à hauteur de la ligne d'écriture et, par un mouvement à rebours, revenant en arrière selon une courbe presque circulaire pour se terminer plus ou moins sous la ligne. Mais ce signe, très reconnaissable, subit des variations parfois importantes, chaque scribe en confectionnant un qui lui devient propre.

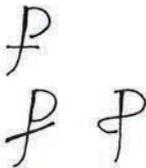
 « et » esperluette

Trois prépositions, héritées du latin, reviennent sans cesse en français, soit comme prépositions en tant que telles, soit comme préfixes ou même comme composantes dans un grand nombre de mots : « per », « par », « por », « pro », « prae », « pre », « pri ». Elles sont abrégées par la seule lettre « p ».

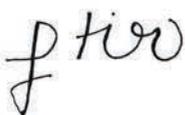
La préposition « pré » est la seule à se signaler par le titulus ou tilde.

 « prae », « pre »
« pri »

Les deux autres abréviations de « p » consistent à barrer la hampe : horizontalement pour « per » ou « par », oblique pour « pro ».

 « per », « par », « por »
« pro »

Théoriquement, il n'y a pas de confusion possible. Mais la personnalisation de l'écriture, surtout à partir du XVI^e siècle, avec les déformations qu'entraîne la cursivité, rend de plus en plus malaisé de distinguer ces deux abréviations, la barre étant rarement vraiment horizontale, mais presque toujours plus ou moins oblique. La solution pour le lecteur d'aujourd'hui est de suivre le « ductus » du scribe, c'est-à-dire son geste.

 « [par]ties »



puost

« [pre]vost »

Pour le relatif « que », les scribes ont pris l'habitude de ne former que la première lettre et de laisser traîner la plume pour indiquer l'abréviation.

q̄

« q[ue] », « q[ui] »

q̄^r

« q[u']i »

Le signe abrégatif, ayant la valeur du latin « ur » ou du français « our », ressemble parfois à un « r » en exposant en fin de mot. Ce signe peut également se trouver en milieu de mot, alors souvent déformé par la cursivité : ainsi dans le mot « court », désignant la cour d'un souverain ou l'instance judiciaire, souvent écrit avec un « t » final à cause de l'étymologie latine (*curtis*).

po^{ca}

po^{ca}

« pour »

Les deux lettres « us » sont très courantes en latin. Quoique plus rarement utilisé en français, ce couple de lettres relevait pourtant de l'usage habituel des scribes français qui étaient, pour la plupart, latinistes. Ce signe ne doit pas être confondu avec le « neuf tironien ». Quoique très proche, il s'en distingue, étant presque toujours placé en fin de mot et en position d'exposant.

vo⁹

« vo[us] »

Vous z'avez un truc pour abrézer mes souffrances ?





A tous sseux qui sses présentes
verront, ssassent que quand
on ne ssavoit point esscrire, on
fezoit ssanteur à la Sstarac !



L'organisation du texte

Le lecteur débutant peut être déconcerté par l'organisation des textes anciens, la construction des phrases et le vocabulaire. Comme pour le ductus, il faut sortir de notre logique, de la sémantique contemporaine.

Des informations ordonnées

Hormis les textes du domaine de l'intime, les écrits anciens ont, pour une institution donnée, une organisation particulière. Les documents papaux, royaux, seigneuriaux ou encore notariaux sont reconnaissables par leur construction qui répond à des exigences juridiques, résulte de savoir-faire transmis, d'habitudes corporatives. L'étude de l'organisation d'un texte permet de découvrir le type et l'ordre des informations contenues. Apparaîtront, notamment, une date, souvent liée à un règne, un cadre administratif, des formules juridiques, des références religieuses, des personnes, leur titre, leur profession, leur lieu de résidence. Le motif de l'acte peut être relégué en seconde page après un long préambule, à l'exemple de certains testaments. Parfois le rédacteur met en évidence la finalité par une succession de verbes, conjugués au passé puis au présent : « a baillé, cédé, baille et cède... ». Les répétitions, parfois nombreuses, ont ce même objectif quand il ne s'agit pas d'habitudes, voire de manie ; l'emploi à l'excès de certains mots, souvent abrégés, tels « ledit », « ladite », « lesdits » est de cette nature. L'acte peut être authentifié par des témoins (« temoings bas nommes »). L'observation des signatures permet de vérifier les noms lus dans le texte.

La date et le calendrier

La lecture des dates ne devrait pas présenter de difficultés particulières. En effet, la forme la plus courante était d'écrire en chiffres, romains ou arabes, le quantième du jour et l'année, tandis que le mois se voyait précisé en toutes lettres ou sous forme d'abréviation. Pourtant des cas peuvent se présenter où le scribe n'hésite pas à utiliser, pour une même date, chiffres romains, chiffres arabes et mots en toutes lettres. En revanche, les indications de certains mois sous la forme abrégée de « 7bre », « 8bre », « 9bre », « 10bre » ou « Xbre » peuvent prêter à confusion. Il importe de ne pas commettre le contresens qui consisterait à comprendre ces indications comme les septième, huitième, neuvième et dixième mois de notre calendrier grégorien... Le nom des quatre derniers mois de l'année rappelle, d'après leur étymologie latine, l'ordre que chacun tenait :



septembre était le septième (*septem*), octobre le huitième (*octo*), novembre le neuvième (*novem*) et décembre le dixième (*decem*), place de ces mois dans le calendrier julien, selon lequel l'année commençait en mars (dans notre région, le 25 mars, date de l'Annonciation). Le passage du début de l'année au 1^{er} janvier sur l'ensemble du royaume a été décidé en août 1564 par Charles IX. Ainsi, un acte de février de cette même année peut être dit de février 1563, ancien style (a.s.), ou février 1564, nouveau style (n.s.).

Les chiffres ou les lettres

Les chiffres romains (qui sont avant tout des lettres, écrites plus ou moins cursivement) n'ont jamais cessé d'être employés depuis l'Antiquité. Il y a dans la numération romaine sept signes qui sont les lettres suivantes :

I	V	X	L	C	D	M
1	5	10	50	100	500	1000

Le nombre 4 s'exprime jusqu'au XVI^e siècle par quatre traits verticaux.

Ce qui suit s'applique plutôt à la paléographie médiévale qu'à la paléographie moderne mais certaines formes ont pu subsister aux XVI^e et XVII^e siècles :

- le nombre 6 est figuré par un signe ayant la forme d'un G oncial, qui résulte de la combinaison d'un V et d'un I.

ghl Cinquante six 1652

- le nombre 9 est presque toujours écrit VIII, très exceptionnellement IX.
- pour 1000, on trouve parfois une sorte de  posé horizontalement.

Dans les dates des chartes du XI^e siècle, mil s'exprime quelquefois par un I surmonté d'un trait horizontal.

- le système de la multiplication de vingt par un chiffre quelconque est fréquemment employé pour exprimer les nombres. On écrit XX, soit à droite du nombre multiplicateur et un peu au-dessus de la ligne, soit au-dessus du nombre multiplicateur :

IIII^{xx} ou IV^{xx} = 80, V^{xx} = 100, VI^{xx} = 120, VII^{xx} = 140, VIII^{xx} = 160.



De même, l'utilisation du C ou du M en exposant est courante. Par exemple, V^C (5 fois 100 = 500), X^M (10 fois 1000 = 10.000).

er a vij

« 15x100 40 8 » = 1548

mil mij^c mj^{ee} vij

« mil 4x100 4x20 9 » = 1489

1^c mij^{xx} vij

« 1 100x5 4x20 3 » = 1583

Dans le cas de la multiplication de mille par un autre chiffre, on trouve quelquefois ce nombre exprimé par un trait horizontal placé au-dessus du nombre multiplicateur.

\overline{xxx}

30000

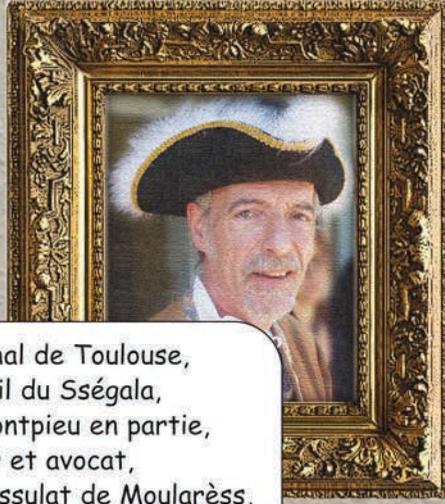
\overline{c}

100000



Y mettent des sssiffres
à la place des lettres,
des lettres à la place des
sssiffres, sssa annonce
la fin d'une sssivilzasssion !





Monssieur le ssenesshal de Toulouse,
Sseigneur de Bestail du Sséjala,
Moureviel, Lhermet, Montpieu en partie,
Maître maraîcher et avocat,
Grand pair et maire du consulat de Moularèss,
Paroisse de Notre Dame,
Diosseze d'Alby...

Minsse,
z'ai plus de plasse !



L'organisation administrative

Il est nécessaire lorsque l'on aborde des documents d'Ancien Régime de connaître les diverses strates de pouvoir. En premier lieu, on fait connaissance avec un environnement politique, décisionnel, avec une hiérarchie sociale. Certains termes dans les textes définissent une qualité (seigneur, monsieur, sieur, maître...) ou une fonction, exercée ou honorifique (pair, conseiller du roi, avocat en parlement...). Par ailleurs, on découvre le rôle de chaque institution et son organisation pyramidale, par conséquent le type d'affaires traité par chacune, ce qui donne une première indication sur les textes produits.

Ce cadre administratif (dans lequel s'insèrent l'Église et le pouvoir seigneurial) est mentionné dans les actes publics, de manière systématique, la répétition engendrant souvent des abréviations. Le lecteur rencontrera couramment les termes de « sénéchaussée », « diocèse », « consulat », « paroisse », c'est-à-dire de la zone administrative régionale au cadre de la vie quotidienne.

Être averti du système administratif, c'est résoudre plus aisément une partie de la transcription, mais aussi situer l'action.



Quelques conseils pratiques

Pour vous faciliter le travail de transcription :

- numérotez les lignes du document (s'il s'agit d'une copie bien entendu) ;
- travaillez sur une feuille à part que vous numéroterez également (travailler directement sur le fac-similé, c'est le rendre rapidement illisible) ;
- écrivez au crayon ; vous pourrez gommer et non raturer, votre travail restera clair ;
- équipez-vous d'une loupe, toujours utile ;
- n'hésitez pas à reproduire sur une feuille annexe le geste du scribe ; les lettres ou les mots bien repérés vous serviront de références ;
- munissez-vous d'un calendrier révolutionnaire ;
- soyez patient, il y a des jours plus favorables que d'autres ; inutile de se buter sur une phrase qui, le lendemain, vous semblera d'une facilité déconcertante.



Quelques éléments de bibliographie

Ouvrages concernant la paléographie

Arundel de Condé, Gérard d', *Apprendre à lire les Archives : 100 exercices pratiques, XV^e-XIX^e siècles*, Paris : Éditions Christian, 1996, 212 p. (Arch. dép. Tarn, BIB A 2970)

Audisio, Gabriel, et Bonnot-Rambaud, Isabelle, *Lire le français d'hier : manuel de paléographie moderne, XV^e-XVIII^e siècles*, Paris : Armand Colin, 1991 (Arch. dép. Tarn, 2 US 29)

Beaucourt-Vicidomini, Béatrice, *Manuel de paléographie moderne, XVI^e-XVIII^e siècles, à l'usage des généalogistes*, Paris : Archives et Culture, 2012, 144 p. (Arch. dép. Tarn, 2 US 71)

Buat, Nicolas, et Van den Neste, Evelyne, *Dictionnaire de paléographie française : découvrir et comprendre les textes anciens (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris : Les Belles Lettres, 2011, 654 p. (Arch. dép. Tarn, BIB ALPHA 585)

Chassant, Alphonse, *Paléographie des chartes et des manuscrits du XI^e au XVII^e siècle*, Évreux : Imprimerie J.-J. Ancelle fils, 1839, 50 p. (Arch. dép. Tarn, BIB ALPHA 71)

Delsalle, Paul, *Lire et comprendre les Archives des XVI^e et XVII^e siècles*, Paris : Presses universitaires franc-comtoises, 2000, 232 p. (Arch. dép. Tarn, BIB A 3485)

Law, Hugh T., *Lire l'écriture ancienne*, Bellême : Éd. Liahona-Sévigny, 1986, 62 p. (Arch. dép. Tarn, BIB A 2104-22)

Mergnac, Marie-Odile, dir., *Déchiffrer les écritures de nos ancêtres*, Paris : Archives et Culture, 2006, 192 p. (Arch. dép. Tarn, 2 US 62)

Moyse, Gérard, et Bernardin, Pierre, *Lire les archives des XVI^e et XVII^e siècles : exercices de paléographie française moderne appliqués aux documents des Archives de la Haute-Saône*, Vesoul : Les Amis des Archives, 1991, 170 p. (Arch. dép. Tarn, 4 AD 648)

Paléographie et Histoire : documents des Archives du Tarn, français et occitans, transcrits, traduits et commentés, Albi : S.S.A.B.L.T / Archives départementales du Tarn / Archives & Patrimoine, 1999 (Arch. dép. Tarn, BIB C 3467)

Prou, Maurice, *Manuel de paléographie latine et française du VI^e au XVII^e siècle, suivi d'un dictionnaire des abréviations*, Paris : Éditions Alphonse Picard 1892, 404 p. (Arch. dép. Tarn, BIB A 1240)



Dictionnaires de français ancien

Dubois, Jean, Lagane, René, et Lerond, Alain, *Dictionnaire du français classique*, Paris : Larousse, 2001, 512 p. (Arch. dép. Tarn, 1 US 3)

Furetière, Antoine, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et des arts [...]*, 3 tomes, Amsterdam : A. et R. Leers, 1690 ; 2^e éd. remaniée et corrigée, 1701 (en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50614b/f14.image>)

Godefroy, Frédéric, *Lexique de l'ancien français*, Paris : Leipzig, 1901, 544 p. (Arch. dép. Tarn, BIB AB 510)

Greimas, Algirdas Julien, et Keane, Teresa Mary, *Dictionnaire du moyen français*, Paris : Larousse, 2001, 668 p. (Arch. dép. Tarn, 1 US 2)

Huguet, Edmond, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Paris : E. Champion : [puis] Didier, 1925-1967, réédit. Genève : Slatkine reprints, 2010, 7 vol. : t. 1, *Aage-Brochart* ; t. 2, *Brochat-Dentade* ; t. 3, *Dentaille-Fabrique* ; t. 4, *Fabriqueur-Leucophegmatie* ; t. 5, *Leur-Pissoir* ; t. 6, *Pissoire-Siller* ; t. 7, *Siller-Zygaine* (Arch. dép. Tarn, 1 US 26)

Littré, É., *Dictionnaire de la langue française...*, Paris : L. Hachette, 1889, 5 vol., 2628 p. (Arch. dép. Tarn, 1 US 7)

Dictionnaires d'occitan

Alibert, Louis, *Dictionnaire occitan-français : d'après les parlers languedociens*, Toulouse : Institut d'études occitanes, 1977, 700 p. (Arch. dép. Tarn, 1 US 14)

Laux, Christian, *Dictionnaire français-occitan, languedocien central*, Puylaurens : Institut d'études occitanes, Section du Tarn, 1997, 582 p. (Arch. dép. Tarn, 1 US 16)

Laux, Christian, et Granier, Serge, *Dictionnaire occitan-français : languedocien*, Puylaurens : Institut d'études occitanes, Section du Tarn, 2001, 624 p. (Arch. dép. Tarn, 1 US 17)

Levy, Emil, *Petit dictionnaire provençal-français*, Heidelberg : Universitätsverlag, 1961, 388 p. (Arch. dép. Tarn, 1 US 19) ; rééd. 1973 (Arch. dép. Tarn, BIB ALPHA 229)

Mistral, Frédéric, *Lou Tresor dóu felibrige : dictionnaire provençal-français*, Cressé : Pyrémonte, [entre 2003 et 2010], 4 vol., 1165 p. (Arch. dép. Tarn, 1 US 25)

Raynouard, M., *Lexique roman, ou Dictionnaire de la langue des troubadours comparée avec les autres langues de l'Europe latine*, Paris : Sylvestre, 1844, 6 vol. (Arch. dép. Tarn, 1 US 22)



Vayssier, Aimé, *Dictionnaire patois-français du département de l'Aveyron*, Genève : Slatkine reprints, 1971, XLIII-665 p. (Arch. dép. Tarn, BIB AB 682)

Dictionnaires de latin

Gaffiot, Félix, *Dictionnaire latin français*, Paris : Hachette, 1934, 1719 p. (Arch. dép. Tarn, 1 US 11)

Glossarium mediae et infimae latinitatis / conditum a Carolo Du Fresne, domino Du Cange a monachis ordinis. Benedicti, cum supplementis integris D. P. Carpenterii et additamentis adelungii et aliorum digessit G. A. L. Henschel, Paris : Firmin Didot, 1840-1846, 7 volumes (Arch. dép. Tarn, 1 US 10)

Quicherat, L., *Dictionnaire français-latin, composé sur le plan du dictionnaire latin-français et tiré des auteurs classiques latins pour la langue commune, des auteurs spéciaux pour la langue technique, des Pères de l'Église pour la langue sacrée et du glossaire de Du Cange pour la langue du Moyen Âge*, Paris : Hachette, 1867, 1684 p. (Arch. dép. Tarn, 1 US 12)

Institutions / Géographie administrative

Association départementale du guide administratif des communes du Tarn, *Guide administratif des communes du Tarn : principaux renseignements administratifs des communes du Tarn, liste alphabétique des lieux-dits, hameaux, écarts du Tarn à l'usage des particuliers, mairies et administration*, Albi : l'auteur, 1991, 336 p. (Arch. dép. Tarn, BIB C 3259)

Barbiche, Bernard, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris : PUF, 2012, XI-430 p. (Arch. dép. Tarn, BIB A 5415)

Cayla, Paul, *Dictionnaire des institutions, des coutumes et de la langue en usage dans quelques pays de Languedoc de 1535 à 1648*, Montpellier : Imprimerie Paul Déhan, 1964, 724 p. (Arch. dép. Tarn, 6 US 1)

Le Pottier, Jean, dir., *Communes du Tarn : dictionnaire de géographie administrative, étymologie, paroisses, étymologie, blasons, bibliographie*, Albi : Conseil général du Tarn, Archives départementales / Archives & Patrimoine, 1990, lxiv-632 p. (Arch. dép. Tarn, BIB C 3240)

Marion, Marcel, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècle*, Paris : éd. Auguste Picard, 1923 (Arch. dép. Tarn, BIB A 1118)

Tranier, A., *Dictionnaire historique et géographique du département du Tarn contenant par ordre alphabétique un résumé historique...*, Albi : Ph. Tranier fils, libraire-éditeur, 1862, 342 p. (Arch. dép. Tarn, 7 US 146, et en ligne : <http://genealogietarn.free.fr/tranier/tranier.htm>)



En abrégé...
tous ssa ss'est du mazosssisme !
Sss'est les ligatures des neurones
qu'il faut étudier, pas autre sssoze !!

Ssi vous ssaviez
le ductuss que ssa
m'inspire... !! Mais ze veut
pas ssoquer...

Bon, ze vais à mon
cours de Bantou...



Table des matières

Introduction	p. 3
Éclaircir, expliquer une pratique	p. 5
Le ductus	p. 6
Les ligatures	p. 9
La langue	p. 11
L'orthographe	p. 13
Les abréviations	p. 15
Abréviations par suspension	p. 15
Abréviations par contraction	p. 16
Signes particuliers ou notes tironiennes	p. 17
L'organisation du texte	p. 21
Des informations ordonnées	p. 21
La date et le calendrier	p. 21
Les chiffres ou les lettres	p. 22
L'organisation administrative	p. 25
Quelques conseils pratiques	p. 26
Quelques éléments de bibliographie	p. 27
Ouvrages concernant la paléographie	p. 27
Dictionnaires de français ancien	p. 28
Dictionnaires d'occitan	p. 28
Dictionnaires de latin	p. 29
Institutions / Géographie administrative	p. 29
Table des matières	p. 31
Planche d'alphabets extraits de documents tarnais	p. 32



	1530	1548	1574
A	u	a c	u a u
B	6	6	6
C	c r	r	c c c c
D	d	d s a	d
E	e e e e	e e r	e e e
F	f	f ff (double)	f f
G	g	g	g g g
H	h	h	h
I	i	i	i
J	j	j	j
L	l (maj) l l	l e	l l l j
M	m	m m	m m
N	n	n n	n
O	o	o	o o
P	p (maj) p	p	p
Q	q	q	q
R	r (maj) r v	r v o v	r g r
S	s o (final)	s s m (double)	s s s o
T	t	t	t
U	u	u	u
V	v	v v v	v v
X	x	x	x
Y	y	y	y
Z	z	z z z	z z z

1613

A a a

b

C c c

d

e u

f f

g

h

i

l l l

M m m

n u

o

p p

q

r r r

s s s

t l

u

v v

x

y

z

1616

a b l

c d

e

f f

g h

i

l l

m

n

o

p

q r

s s

t l

U_(maj) u

v

x

y

z

1652

a

b

C c r

d

e e

f

g h

i

l l l

m m

n z

o

p

q r

s s

t l

u u

v u

x x

y

z

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

Y

Z



Paléo

Archives départementales du Tarn
1, avenue de La Verrerie - 81013 ALBI cedex 9
Tél. : 05.63.36.21.00 - Fax : 05.63.36.21.10
courriel : archives.tarn@cg81.fr
site Internet : <http://archives.tarn.fr>